

CONSEIL MUNICIPAL : séance du vendredi 19 mars 2021

Présents : Dominique RORY, Anthony BRETHONNIER, Patrice BOUTET, René BRUYERE, Claire CHAZELLE, Philippe DUREL, Jean-Paul LABE, Jean-Luc OBLETTE, Irène PION,
Excusés : Arnaud CHEYLUS pouvoir à M BRUYERE, Françoise TEISSIER pouvoir à Mme PION
Secrétaire de séance : Claire CHAZELLE
Date de convocation : 15 mars 2021
Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 février 2021, à l'unanimité des présents.

Comptes de gestion 2020 : budget principal et budget assainissement : délibération n° 2021/12

Les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les situations au 31 décembre 2020, établies par le comptable du Trésor, sont conformes au Comptes administratifs, tant au niveau des mouvements budgétaires qu'au niveau des résultats, et n'appellent ni observation ni réserve sur la tenue des comptes. Les Comptes de Gestion sont approuvés à l'unanimité.

Compte administratif 2020 du budget principal : délibération n° 2021/13

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Recettes	340 613.13 €	101 895.96 €	442 509.09 €
Dépenses	290 671.75 €	60 947.24 €	351 618.99 €
Résultat de l'année 2020	49 941.38 €	40 948.72 €	90 890.10 €
Solde reporté 2019	258 363.23 €	-48 683.86 €	209 669.39 €
Total résultats cumulés 2020	308 294.63 €	-7 735.14 €	300 559.49 €

Le Compte administratif du Budget principal 2020 est approuvé à l'unanimité, soit 8 voix plus 2 pouvoirs, le Maire ne participant pas au vote.

Affectation des résultats du Budget communal : délibération n° 2021/14

Le résultat excédentaire en fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 308 294.63 €. Avec la prise en compte du besoin de financement de 7 735.14 € qui résulte du déficit d'investissement de 2020 ainsi que des restes à réaliser pour 2 040.00 €, il reste 298 519.49 € d'excédents à reporter en recettes (compte 002) sur le budget primitif de fonctionnement de 2021.

Le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Compte administratif 2020 du budget Assainissement : délibération n° 2021/15

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Recettes	24 970.69 €	15 261.10 €	40 231.79 €
Dépenses	32 616.22 €	14 907.86 €	47 524.08 €
Résultat de l'année 2020	- 7645.53 €	353.24	-7 292.29 €
Solde reporté 2019	37 304.58 €	57 259.34 €	94 563.92 €

Total résultats cumulés 2020	29 659.05 €	57 612.58 €	87 271.63 €
------------------------------	-------------	-------------	-------------

Le Compte administratif du budget Eau et assainissement 2020 est approuvé à l'unanimité, soit 8 voix plus 2 pouvoirs, le Maire ne participant pas au vote.

Budget communal primitif 2021 : délibération n° 2021/16

Charges à caractère général	146 300,00 €	Atténuations de charges	
Charges de personnel	155 480,00 €	Produits des services	53 352,00 €
Atténuations de produits	12 808,00 €	Impôts et taxes	149 098,00 €
Dépenses imprévues	29 690,12 €	Dotations, subv et participations	54 750,00 €
Autres charges gestion courante	51 710,00 €	Autres produits gestion courante	25 080,00 €
Charges financières	1 500,00 €	Produits financiers	0,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €
Dotations aux provisions	40 000,00 €	Reprises sur provisions	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	6 311,37 €	Opérations d'ordre entre sections	4 000,00 €
Virement à la sect° d'investisst	140 000,00 €	Excédent antérieur reporté	298 519,49 €
Total dépenses Budget primitif	584 799,49 €	Total recettes Budget primitif	584 799,49 €

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 584 799,49 € en permettant de dégager un virement à la section d'investissement de 140 000,00 €.

Solde d'exécution invest reporté	7 735,00 €	FCTVA	18 300,00 €
Emprunts et dettes	155 480,00 €	Excédents de fonctionnement	9 775,14 €
Immo incorporelles	24 500,00 €	Subv état	3 000,00 €
Subv équip versées	386,00 €	Subv département	70 000,00 €
Immo corporelles	292 000,00 €	DETR	20 000,00 €
Dép imprévues	13 265,37 €	Fond concours SIEL	30 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	4 000,00 €	Emprunts	50 000,00 €
		Virement section fonct	140 000,00 €
		Opérations d'ordre entre sections	6 311,37 €
Total dépenses Budget primitif	347 386,51 €	Total recettes Budget primitif	347 386,51 €

La section d'investissement s'équilibre hauteur de 347 386,51 €. Le Budget Primitif communal 2021 est adopté à l'unanimité.

Complément de provision pour charges pour le projet concernant le tènement de l'ancienne bonneterie : délibération n° 2021/17

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention opérationnelle entre la commune et l'EPORA, concernant l'ancienne bonneterie située au cœur du village, a été signée le 15 décembre 2015. En application de cette convention, l'ancienne bonneterie a été acquise par l'EPORA (le 24/10/2017), qui est chargé de conduire les études techniques et pré-opérationnelles, et d'effectuer des travaux de proto-aménagement (dont la déconstruction des bâtis), l'objectif initial étant de supprimer un « point noir » au cœur du village et de rendre le tènement propre à un projet d'habitat.

A l'achèvement des travaux, le bien immobilier devait être recédé par l'EPORA à la commune de St-Jodard moyennant un prix correspondant aux coûts supportés par l'établissement public pour la réalisation de l'opération. En prévision de cette future dépense,

la commune de St-Jodard avait inscrit une provision de 60 600 € dans le budget primitif 2018, et complétée de 40 000 en 2020 au compte 6815.

La convention, conclue pour une durée de quatre ans, est arrivée à son terme au 15 Décembre 2019, sans que la déconstruction du bâti ait été réalisée. Selon l'EPORA, les diagnostics techniques réalisés sur les biens acquis ont fait apparaître des montants de requalification bien plus importants que dans les budgets prévisionnels.

Telle est la raison pour laquelle, en complément de la provision déjà existante, Monsieur le Maire propose de constituer une provision pour charges de 40 000 € à inscrire au compte 6815 dans le budget primitif 2021,

Décision adoptée à l'unanimité.

Taux des contributions directes 2021 : délibération n° 2021/18

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2021 les taux d'imposition appliqués depuis 2009, en prenant en compte le transfert de la part départementale de la taxe foncière :

- Taxe d'Habitation : plus de vote de taux
- Taxe sur Foncier Bâti : 12,30% + 15,30 % (part départementale) soit un taux de 27,60%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti à 31,09 %

Tarifs communaux 2021 : délibération n° 2021/19

Monsieur le Maire propose de changer en 2021 les tarifs appliqués depuis 2018 comme suit :

- Location de la salle d'animation :
 - Associations locales de la commune : gratuité
 - Habitants de la commune : 200,00 €
 - Personnes ou sociétés extérieures à la commune : 300,00 €
 - Réunion ou séminaire n'excédant pas la demi-journée : 100,00 €
 - Caution : 300,00 €
 - Nettoyage effectué par la commune : 100,00 €

- Piscine municipale :
 - Entrée individuelle : 3,00 €
 - Carte saisonnière familiale à 10 entrées : 25,00 €
 - Gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

- Concessions funéraires :
 - Concessions en pleine terre (par m²) : 30 ans : 120,00 € - 50 ans : 270,00 €
 - Columbarium : 15 ans : 500,00 € - 30 ans : 700,00 € - 50 ans : 1 000,00 €

Décisions adoptées à l'unanimité.

Budget primitif Assainissement 2021 : délibération n° 2021/20

Du fait que l'exercice 2020 ne dégage pas de besoin de financement, il n'y a pas lieu de délibérer sur l'affectation des résultats.

Charges à caractère général	16 400,00 €	Ventes, prestations de service	11 600,00 €
Atténuations de produits	1 700,00 €	Subventions d'exploitation	0,00 €
Dépenses imprévues	1 712,01 €	Autres produits gestion courante	0,00 €
Autres charges gestion courante	1 000,00 €	Produits exceptionnels	0,00 €
Charges financières	1 450,00 €	Reprise sur amort. et provisions	7 000,00 €
Charges exceptionnelles	500,00 €	Excédent antérieur reporté	29 659,05 €
Dotations aux provisions	2 000,00 €		
Opérations d'ordre entre sections	15 497,04 €		
Virement à la section d'investisst	8 000,00 €		
Total dépenses Budget primitif	48 259,05 €	Total recettes Budget primitif	59 304,58 €

La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 48 259,05 € en permettant de dégager un virement à la section d'investissement de 8 000,00 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 81 109,62 €, avec une enveloppe de propositions nouvelles pour 2021 d'un montant prévisionnel de 66 000,00 € au chapitre 21, immobilisations corporelles.

Le Budget primitif assainissement 2021 est adopté à l'unanimité.

Tarifs Assainissement 2021 : délibération n° 2021/21

Tarifs inchangés :

- Abonnement au réseau d'assainissement pour 6 mois : 13,50 € H.T
- Taxe d'assainissement : 1,02 € H.T par m³
- Droit de raccordement au réseau d'assainissement :
 - 1 245,00 € H.T pour les particuliers
 - 2 532,00 € H.T pour les collectivités.

Décision adoptée à l'unanimité.

Adhésion SAGE : délibération n° 2021/22

Monsieur le Maire expose que les installations de chauffage des bâtiments communaux sont vieillissantes et occasionnent des interventions de maintenance coûteuses. Par ailleurs, leur fonctionnement est particulièrement énergivore. Avant de procéder à des échanges unitaires de matériels défectueux, il nous est nécessaire de déterminer une politique de renouvellement et de planifier les remplacements répondant d'une part aux besoins et d'autre part aux contraintes budgétaires, tout en prenant en compte la nécessaire réduction de notre empreinte carbone.

Pour accompagner la commune dans ses réflexions et études, le SIEL-TE via La SAGE assiste la collectivité dans la gestion énergétique de son patrimoine dans le cadre :

- De l'évaluation et de la gestion des consommations énergétiques des bâtiments publics,
- Et de la mise en œuvre de solutions techniques.

Le montant de l'adhésion s'élève à 355 €/an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE que la collectivité adhère au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par la SAGE et décrit ci-dessus, et s'engage à verser les contributions annuelles correspondantes.
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir. Ont signé au registre tous les membres présents.

Questions diverses

Retour sur la CCID :

La commission communale des impôts s'est tenue ce vendredi 19 mars à 15h00 en présence de la représentante des impôts fonciers. Mme Valérie LASSAIGNE après avoir rappelé les différents paramètres pris en compte dans le mode de calcul de la valeur locative, nous a indiqué entre autres, que la priorité de cette année était d'une part de rafraichir les données concernant les modes de chauffage des habitations, notamment l'équipement en chauffage central, et d'autre part, de réactualiser les classifications en catégorie 7 et 8. Elle nous a informé que le mode de calcul des bases cadastrales, datant des années 1970, devrait être revu d'ici 2026.

Information sur la mise en place de l'application ILLIWAP :

Créée par une société stéphanoise, cette application destinée aux collectivités, leur permet de faciliter la communication vers les habitants. La CCFE l'utilisera très prochainement pour transmettre des informations aux habitants dans le cadre de ses compétences.

La version simplifiée, gratuite pour la commune, est d'ores et déjà disponible. Nous serons formés à son utilisation le 30 mars et serons en mesure d'informer les Gildariens sur le sujet et ainsi leur permettre d'utiliser cette application.

Retours des questionnaires sur la communication de la commune inclus dans le bulletin :

Pour l'instant, quelques retours ont été reçus et nous remercions les personnes qui ont participé. Il en ressort que la majorité des personnes sont satisfaites du contenu du bulletin et de la fréquence des informations données.

Fleurissement 2020 :

Dans le cadre du concours organisé par l'association Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin, la commune a reçu une composition florale pour sa participation.

Nous remercions l'association de ce geste.